

## LA VERSION DES SEPTANTE

La première de toutes les traductions de d'ancien Testament hébreu, faite en grec vulgaire avant l'ère chrétienne.

### **I. Importance.**

Son importance provient de l'antiquité même de cette version, qui est la première en date. Aristobule, dans un fragment conservé de son I<sup>er</sup> livre à Ptolémée VI Philométor, écrit vers 170-150, a bien prétendu qu'avant Démétrius de Phalère, avant Alexandre, avant même la domination des Perses, ce qui concernait les événements postérieurs à la sortie d'Égypte, la conquête de la Palestine et la législation hébraïque, avait été traduit en grec. Clément d'Alexandrie, *Strom.*, 1; Eusèbe, *Præp. evang.*, XIII, 12. Mais le but qu'il se proposait, à savoir montrer que Platon avait tiré une partie de sa sagesse des livres de Moïse, rend son témoignage douteux. D'ailleurs, il ne parlait peut-être pas d'une traduction grecque du Pentateuque, mais seulement d'un abrégé grec des origines et de la loi du peuple juif. Quoiqu'il en soit, la version des Septante, comprenant toute la littérature hébraïque, a pour nous plus de valeur que cette soi-disant traduction antérieure du Pentateuque, que nous ne connaissons pas autrement.

Multiples sont les avantages à retirer de l'étude de cette version :

1. Comme elle représente le texte hébreu de l'Ancien Testament à un stade bien antérieur à la fixation du texte massorétique, la traduction des Septante a une importance considérable pour la reconstitution du texte original de la plupart des livres de l'ancienne alliance.
2. Comme elle a été employée et citée par les apôtres et les écrivains du Nouveau Testament, *nascentis Ecclesiae roboraverat fidem*, dit saint Jérôme, *Præf. in l. Paralip.*, son texte doit servir à confirmer une partie des témoignages apostoliques et des fondements de la foi chrétienne.
3. Comme elle a été faite dans la même langue, le grec vulgaire, que les livres du Nouveau Testament, son texte aide à comprendre, non seulement le style, mais encore le sens de beaucoup de passages de ces écrits. Voir Swete, *An introduction to the Old Testament in Greek*, Cambridge, 1900, p. 433-461.
4. Comme elle a été citée et commentée par les Pères grecs, qui pour la plupart n'ont connu l'Écriture Sainte des Juifs que par son intermédiaire, ce même texte avec ses particularités et ses leçons propres peut seul rendre compte du sens que les écrivains ecclésiastiques de langue grecque ont reconnu à la Bible juive. Swete, *op. cit.*, p. 462-477.
5. Comme les plus anciennes versions latines de l'Ancien Testament ont été faites directement sur la Bible des Septante, les plus anciens Pères latins ont connu, cité et commenté indirectement le texte biblique de cette version grecque, et la connaissance de la Bible grecque est ainsi fort utile pour l'intelligence de la littérature patristique latine.

6. Comme cette version a servi aussi de prototype à plusieurs traductions syriaques, éthiopiennes, coptes, arabe, arménienne, géorgienne, gothique et slavonne, l'étude de son texte sert donc aussi à l'intelligence des citations bibliques dans toutes les littératures ecclésiastiques de ces diverses langues.
7. Enfin, le rôle que ces versions dérivées jouent dans la critique biblique pour la reconstitution du texte original de l'Ancien Testament montre indirectement l'influence exercée durant des siècles par la traduction des Septante, et par suite l'importance de son étude.

## II. Nom.

Cette première traduction grecque de la Bible hébraïque a été désignée dans l'Eglise catholique sous le nom de *version* ou de *traduction des Septante*, en sous-entendant *vieillards*, ou *interprètes*, ou *traducteurs*. La traduction latine de saint Irénée, *Cont. hæc.*, III, 21, la désigne par les mots : *in senioribus*, ou *seniores*. Tertullien, *Apologet.*, 18, dit : *In septuaginta et duobus interpretibus*. Origène l'appelle την ἑρμηνειαν των Ο', *Ad Africanum*, 5, ou en parle en disant deux fois, παρα τοις ἑβδομηκοντα. *In Matth.*, tom. xv, 14, Eusèbe de Césarée emploie aussi cette dernière indication. *In Psalmos*, Ps. II, Saint Jérôme dit couramment *Septuaginta interpretes* ou *translatores*, *Præfa. in Isaiam*, *in Job*, *in I. Par.*, *in Ezram*; *Commentarioli in Ps.*, IV, IX, XXI, CXV, CXXXIII, dans Morin, *Anecdota Maredsolana*, Maredsous, 1895; *Tractatus de Ps.*, IX, *ibid.*, 1897, ou *Septuaginta* tout court. *Commentarioli in Ps.*, XV, CXXI, CXLIV, *ibid.* En parlant des 72 docteurs envoyés à Alexandrie par le grand-prêtre Éléazar, saint Augustin dit d'eux : *Quorum interpretatio ut Septuaginta vocetur jam obtinuit consuetudo. De civitate*

*Dei*, xviii, 42. La version porte aussi ce nom dans les anciens manuscrits grecs. Ainsi la suscription de la Genèse dans le *Vaticanus B* est : κατα τους ἑβδομηκοντα ; en tête et à la fin des Proverbes dans l'*Ephræmiticus E*, on lit : παρα ἑβδομηξοντα. Une note du *Marchalianus Q* sur Isaïe l'appelle : ἡ των ἑβδομηκοντα ἑξδοσις. Le nom courant de cette version dans les manuscrits est : ἡ των ο', et on la désigne ordinairement par les signes : οι, ο' ou οβ'. Ce nom a passé dans toutes les langues, et en français on dit : *la version des Septante*, ou *les Septante*. Par ellipse, les protestants français disent souvent : *la Septante*, désignation qui n'a pas encore été admise dans le *Dictionnaire de l'Académie française*. Ce nom d'un emploi universel provient évidemment de la légende des 72 traducteurs du Pentateuque. La conjecture de Richard Simon, que ce nom lui vient, non pas des septante interprètes qui en furent les auteurs, mais des septante juges du Sanhédrin qui l'approuvèrent pour l'usage des Juifs hellénistes dans leurs synagogues ou au moins dans leurs écoles, *Histoire critique du Vieux Testament*, I, II, c. II, Rotterdam, 1685, p. 191, est sans aucun fondement et contraire à toute vraisemblance. M. Trochon, *Introduction générale*, Paris, 1886, t. I, p. 365, note 5, l'a acceptée trop facilement. Si le fait avait eu lieu, le pseudo-Aristée l'eût relaté pour faire valoir la version grecque du Pentateuque. Les critiques modernes, qui ne peuvent tenir compte de la légende des 72 traducteurs, proposent de nommer la version dite des Septante « version alexandrine », parce qu'elle a été faite à Alexandrie, ou au moins pour les Juifs d'Alexandrie. Cette dénomination est juste, mais elle n'a pas prévalu contre l'usage reçu, et ces critiques suivent eux-mêmes le courant et parlent avec tout le monde de la version des Septante.

### III. Origine d'après la légende.

La première mention de cette légende se rencontre dans la Lettre du pseudo-Aristée à son frère Philocrate. Deux éditions critiques de cette Lettre ont paru récemment : Thackeray, *The Letter of Aristeas*, en appendice à *An Introduction to the Old Testament*, Cambridge, 1900, p. 501-574 ; Wendland, *Aristeæ ad Philocratem epistola cum cæteris de origine versionis LXX interpretum testimoniis*, Leipzig, 1900. Ce dernier en avait publié une traduction allemande, dans Kautzsch, *Die Apokryphen und Pseudepigraphen des Alten Testaments*, Tubingue, 1900, t. II, p. 4-31. M. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3<sup>e</sup> édit., Leipzig, 1898, t. III, p. 468-470, place la composition de cette Lettre aux alentours de l'an 200 avant Jésus-Christ. Aristobule la connaissait déjà de 170 à 150. L'auteur ne sait rien de la domination des Séleucides sur la Palestine, domination qui commença en 187 ; il ne parle que du grand-prêtre juif et ne connaît pas les princes Machabéens à Jérusalem, il semble ignorer la persécution d'Antiochus et il présente la Judée tranquille et heureuse sous le gouvernement des Ptolémées. Cf. Ed. Herriot, *Philon le Juif*, Paris, 1898, p. 58. Wendland, dans Kautzsch, *op cit.*, t. II, p. 3-4, la reporte à la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, de 96 à 63, plus près de 96 que de 63. Grätz la rabaisserait même au début de notre ère, aux années 15-20, *Monatschrift für Geschichte und Wissenschaft des Judenthums*, 1876, p. 289, et Willrich, *Judaica*, Gættingue, 1900, p. 111-130, après l'an 33. Ces dates semblent trop basses, car la Lettre d'Aristée manifeste une connaissance très exacte de l'époque des Ptolémées, telle que nous l'ont révélée les inscriptions et les papyrus du temps. « Chose frappante : il n'est pas un titre de cour, une institution, une loi, une magistrature, une charge, un terme technique, une formule, un tour de langue remarquable dans cette

◇

lettre, il n'est pas un témoignage d'Aristée concernant l'histoire civile de l'époque, qui ne se trouve enregistré dans les papyrus ou les inscriptions et confirmé par eux. » Lombroso, *Recherches sur l'économie politique de l'Égypte sous les Lagides*, Turin, 1870, p. XIII. Les découvertes plus récentes n'ont pas infirmé cette conclusion et ont montré que la lettre était écrite dans le grec vulgaire alexandrin, qui est la langue des inscriptions et des papyrus. Les arguments des critiques, qui rabaissent la date d'apparition de cette Lettre, sont peu solides et n'infirmant pas les précédents.

Or, cette Lettre, qui est un panégyrique de la loi juive, de la sagesse juive, du nom juif, est l'œuvre d'un Juif alexandrin, sous le couvert d'un écrivain païen, qui rend hommage au judaïsme. Officier des gardes de Ptolémée Philadelphie, très estimé du roi, Aristée est un des envoyés du prince qui, sur le conseil de Démétrius de Phalère, voulait enrichir sa bibliothèque, déjà très riche en volumes, de la traduction grecque de la législation hébraïque. Après avoir rendu à la liberté les 100 000 Juifs que son père avait ramenés captifs en Égypte, Philadelphie écrivit au grand-prêtre Éléazar pour lui faire part de son désir et lui demander des traducteurs instruits. Aristée décrit longuement la ville de Jérusalem et les cérémonies du temple. Il réussit dans son ambassade. Le grand prêtre choisit 72 Israélites, six de chaque tribu, dont les noms sont donnés, et les envoya en Égypte avec un exemplaire de la loi juive, transcrit en lettres d'or, et des présents. Philadelphie reçut avec honneur les députés juifs. Pendant sept jours, il leur offrit de grands repas, et leur posa toute sorte de questions difficiles, auxquelles ils répondirent avec sagesse, à la grande admiration du roi. Ces fêtes terminées, les 72 envoyés furent conduits dans l'île de Pharos et placés dans un palais royal pour y accomplir dans le silence leur travail de

traduction. Chaque jour, ils en faisaient une partie, qu'ils comparaient entre eux pour se mettre d'accord sur le sens à donner au texte. Au bout de 72 jours leur tâche fut terminée. La traduction tout entière fut lue aux Juifs assemblés, qui louèrent son exactitude et sa fidélité. On la lut au roi, qui admira la législation hébraïque et fit mettre la version dans sa bibliothèque. Il chargea enfin les traducteurs de présents pour eux-mêmes et pour le grand-prêtre, avant de les congédier.

Dans un fragment, conservé par Eusèbe, *Præp. evang.*, XIII, 12, de son *Explication de la loi mosaïque*, Aristobule rappelait à Ptolémée Philométor que, sous son aïeul Philadelphie, une traduction entière de la législation juive avait été faite par les soins de Démétrius de Phalère. Ce dernier renseignement prouve qu'Aristobule connaissait la Lettre d'Aristée, et il est peu vraisemblable qu'il parlait ainsi d'après une tradition indépendante du pseudo-Aristée. Philon, *De vita Mosis*, II, 5-7, édit. Mangey, t. II, p. 138-141, a connu le fond de cette légende, sans nommer pourtant Aristée. Il l'a toutefois modifiée en un point important. Il a prétendu que tous les traducteurs, travaillant chacun séparément, se trouvèrent d'accord non seulement pour le sens, mais encore par l'emploi d'expressions absolument identiques, comme s'ils avaient été inspirés par Dieu lui-même. Il ajoute encore qu'on célébrait chaque année, en souvenir de cet événement mémorable, une fête dans l'île de Pharos, où beaucoup de Grecs se rendaient avec les Juifs. L'historien Josèphe reproduisit presque mot pour mot une bonne partie de la Lettre d'Aristée, en résumant le tout. *Ant. jud.*, XII, 2, édit. Dindorf. Voir aussi *Ant. jud.*, proœm., 3, p. 2; *Cont. Apion.*, II, 4. Le récit d'Aristée, connu directement ou par l'intermédiaire de Philon et de Josèphe, trouva créance parmi les chrétiens. Saint Justin en rapporte le fond, mais avec des erreurs, en faisant, par exemple,

◇

envoyer des ambassadeurs à Hérode par Ptolémée Philadelphie. *Apol.*, I, 31 ; *Dial. cum Tryphone*, 71. L'auteur de la *Cohortatio ad Græecos* (ouvrage qu'on a attribué à saint Justin, mais qui plus probablement n'est pas de lui), 13, apporte aux récits de Philon et de Josèphe cette variante, qui aura du succès : il dit que les 72 interprètes furent enfermés isolément dans des cellules distinctes, dont il a vu les vestiges dans l'île de Pharos, et que, par une influence spéciale du Saint-Esprit, leurs traductions se trouvèrent parfaitement identiques. Saint Irénée admet la même légende des cellules, *Cont. hæc.*, III, 21, n. 3, 4, ainsi que Clément d'Alexandrie, qui parle de Ptolémée Lagus. *Strom.*, I, 22. Tertullien, *Apologet.*, 18, reconnaît l'inspiration des Septante. Anatolius de Laodicée, dans Eusèbe, II. *E.*, VII, 32, met Aristobule au nombre des Septante. Eusèbe lui-même cite textuellement une bonne partie de la Lettre d'Aristée. *Præp. evangel.*, VIII, 1-5, 8,9 ; IX, 34. Cf. *Chronic.*, an. 1736, *Pat. Lat.*. Saint Cyrille de Jérusalem, *Cat.*, IV, 34, admet le fond de la légende d'Aristée, ainsi que saint Hilaire de Poitiers, *In Psalmos*, prolog., 8 ; Ps. II, 2, 3 ; cxv, litt. IV, 6, en considérant les Septante comme des interprètes très sérieux, mais laissés à leurs propres lumières. Saint Épiphanes rapporte des détails nouveaux ; il dit notamment que les Septante, enfermés deux à deux en 36 cellules, s'étaient partagé les 22 ou 27 livres de la Bible hébraïque, puis, leur besogne terminée, avaient contrôlé avec l'original leur propre traduction, qui s'était trouvée absolument exacte, ce qui supposait qu'ils avaient reçu l'inspiration divine. *De mensuris et ponderibus*, 3, 6, 911, 17 ; *De LXX interpretibus*. Le *Dialogue de Timothée et d'Aquila*, qu'on rapporte au V<sup>e</sup> siècle, se rapproche beaucoup de saint Épiphanes, quoiqu'il soit plus précis que lui sur les détails ; comme lui, il dit que les Septante furent enfermés deux à deux en 36 cellules et il fonde leur inspiration divine sur l'accord de leur traduction. F. Conybeare, *The Dialogues of Athana-*



*sus and Zachæus and of Timothy and Aquila dans Anecdota Oxoniensia, classical séries VII, Oxford, 1898, p.90-91. Saint Jérôme a repoussé vivement la légende des cellules séparées, n'y voyant qu'une invention mensongère : *Nescio quis primus auctor Septuaginta cellulas Alexandria mendacio suo extruxerit quibus divisi eadem scriptitarent, quum Aristæas, ejusdem Ptolemæi ὑπερασπιστής; et multo post tempore Josephus nihil tale retulerint : sed in una basilica congregatos contulisse scribant, non prophetasse. Aliud est enim valem, aliud est interpretent. Ibi Spiritus ventura prædicit, hic eruditio et verborum copia ea quæ intelligit transfert. Præfatio in Pentateuchum.* Plus tard, il reproduisit ce texte pour répondre au bruit calomnieusement répandu qu'il avait réprouvé ce sentiment. *Apologia adversus lib. Rufini, 24, 25.* Il n'admettait donc pas l'inspiration des Septante, car dans sa préface au Pentateuque il ajoute : *Illi interpretati sunt ante adventum Christi, et quod nesciebant dubiis protulere sententiis.* Aussi Érasme a-t-il conjecturé avec quelque vraisemblance que, lorsque dans sa lettre à Domnatianus et à Rogatianus, il écrit qu'il n'attribue pas d'erreur aux Septante, *qui, Spiritu Sancto pleni, ea quæ vera fuerunt transtulerunt,* mais aux copistes, il parlait selon la pensée de ses correspondants plutôt que selon son sentiment personnel. *Præfatio in lib. Paral.* Il aimait à faire ressortir les différences du texte hébreu et de la version grecque. Cf. *Epist. LVII, ad Pammach., 7-11; Comment, in Jer., l. V, c. XXIX, 10, 11 etc.* Bien qu'il sût que, suivant Aristée, Josèphe et tous les Juifs, les Septante n'avaient traduit que les cinq livres de Moïse, dont le texte (il l'avait constaté) se rapprochait le plus de l'hébreu, *Liber hebraic. quæst. in Gen., præf.,* il pensait cependant que leur version comprenait toute la Bible hébraïque, *Comment, in Ezech., l. II, VI, 12, 13,* et il déclarait qu'ils ont modifié la traduction du titre du Ps. IX, 1, *quoniam Ptolomeo gentili regi interpretabantur. Tractatus de Ps. IX,* dans *Anecdota Mared-**

*solana*, Maredsous, 1897, t. III, b., p. 26. Une fois néanmoins, il doute que la version grecque de Michée soit des Septante : *Si tamen Septuaginta est. Comment, in Mich.*, I, c. xv, 9, 10. Saint Augustin admettait, l'inspiration des Septante, malgré le désaccord de leur texte d'avec l'hébreu. *De Civitate Dei*, xviii, 42,43. Cette inspiration résultait de la tradition des cellules, *ut fertur* ; tradition qui n'était pas indigne de foi ; elle n'était pourtant pas certaine, puisque Aristée disait que les traducteurs s'étaient concertés. *De doctrina christiana*, I, II, c. xv. Ailleurs, il fonde cette inspiration sur leur admirable fidélité de traduction. *Enar. in Ps LXXXVII*, 10. Ébranlé par les raisons de saint Jérôme, il se borne à reconnaître aux Septante la plus grande autorité. *Epist.*, xxviii, *ad Hieronymum*, II, 2. Saint Chrysostome savait que Ptolémée Philadelphe a fait traduire en grec toute la Bible hébraïque, et qu'il a déposé cette version dans le temple, de Sérapis. *Adversus Judæos*, I, 6 ; *In Gen.*, c. I, homil. IV ; *De prophetiarum obscuritate*, II, 2. Il n'a jamais dit un mot de l'inspiration des Septante, et il reconnaissait seulement à leur œuvre l'autorité de traducteurs dignes de foi. *In Matth.*, homil. v, 2. Théodore de Mopsueste, *In Soph.*, I, 4-6, et saint Cyrille d'Alexandrie, *Adversus Julianum*, I, I, résumant les données de la lettre d'Aristée, et par conséquent ne parlent pas de l'inspiration des Septante. Théodoret croyait à cette inspiration, *In Psalmos*, præf., comme saint Philastre de Brescia, sur la foi de la légende des cellules. *Hær.*, 142. Saint Isidore de Séville est du même sentiment. *Etym.*, VI, III, 5 ; IV, 1, 2 ; *De ecclesiasticis officiis*, I, XII, 4, 5. Le pseudo-Athanase, *Synopsis Scriptural Sacrae*, 77, admet seulement le fond de la Lettre d'Aristée, aussi bien que Cosmas Indicopleuste, *Topographia christiana*, XII. Nicéas d'Héraclée, *Catena*, est renseigné par Philon et le pseudo-Justin, il connaît les deux traditions de la réunion des Septante dans un palais et de leur isolement dans des cellules séparées. Saint Julien de Tolède, *De*

◇

*comprobatione ætalis sexti*, III, 16, suit le sentiment de saint Épiphane et de saint Augustin. Raban-Maur, *De universo*, v, ne parle des cellules distinctes que sur l'affirmation de quelques-uns (*ut quidem asserunt*). Rémi de Saint-Germain, *Enarratio in Psalmos*, et Bernon de Reichenau, *De varia psalmodum atque canticorum modulatione*, 2, rapportent les opinions divergentes de saint Augustin et de saint Jérôme. Jean Malalas, *Chronographia*, VIII, fait remonter cette version au règne de Ptolémée Lagus et dit qu'elle a été faite en 72 jours. Le *Chronicon pascale*, admet les cellules séparées. Georges le Syncelle joint aux détails de la Lettre d'Aristée la mention des 36 cellules et reconnaît l'inspiration des traducteurs. *Chronographia*, édit. Dindorf, Bonn, 1829, t. I, p. 516-518. George Cedrenus, *Hist. compendium*, rapporte que cette version a été faite à l'instigation de Démétrius de Phalère et en 72 jours. Jean Zonaras, *Annal.*, IV, 16, a pris ses renseignements dans Josèphe. Hugues de Saint-Victor, *De Scripturis et scriptoribus sacris*, c. IX; *Adnotat. elucidatoria in Pentateuchon*, c. I; *Erudit. didascalica*, I. IV, c. V, se range résolument du côté de saint Jérôme et répète sa parole que les Septante n'ont pas été plus inspirés du Saint-Esprit que Cicéron, lorsqu'il traduisait en latin des ouvrages grecs. Hugues de Saint-Cher est du même avis. *Opera omnia in universum* V. et N. T. Au contraire, Vincent de Beauvais, *Speculum doctrinale*, I. XVII, c. XL, admet l'inspiration des Septante. Galland, *Bibliotheca veterum Patrum*, Venise, 1788, t. II, p. 805-824, a réuni la plupart des témoignages des anciens Pères sur la version des Septante. Tous croyaient que les Septante avaient traduit la Bible hébraïque en entier, et ceux qui admettaient qu'ils avaient travaillé dans des cellules séparées, attribuaient leur accord merveilleux à l'action évidente du Saint-Esprit; aussi plaçaient-ils les interprètes alexandrins à côté des prophètes et des apôtres. Au XV<sup>e</sup> siècle, Denys le Chartreux réfute les arguments de saint Jérôme, que

Henri de Hesse avait adoptés, et pense que l'autorité de saint Augustin est sur ce point supérieure à celle de son contradicteur. *In Genesis narratio*, 1-3, dans *Opera omnia*, Montreuil, 1896, t. I, p. 5-12. Mais son contemporain, Alphonse Tostat, niait l'inspiration des Septante. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Sixte de Sienne l'admettait, *Bibliotheca sancta*, l. VIII, hæc. XIII, ainsi que Ange Rocca. *Opera*, t. I, p. 276; t. II, p. 8. Le futur cardinal Sirlet, en 1546, s'appuyait sur l'autorité de Philon; mais, en 1575, Bellarmin lui exposait dans une lettre le sentiment opposé, fondé sur la comparaison critique du texte des différents livres. H. Höpfl, *Kardinal Wilhelm Sirlets Annotationen zum Neuen Testament*, dans les *Biblische Studien*, Fribourg-en-Brisgau, 1908, t. XIII, fasc. 2, p. 6, note. Bellarmin avait donc changé d'avis. Cf. J. de la Servièrre, *La théologie de Bellarmin*, Paris, 1908, p. 16. Dans la préface à l'édition romaine de 1587, Pierre Morin écrivait encore des Septante : *Constat enim eos Interpretes, natione quidem Judæos, doctos vero græce, trecentis uno plus annis ante Christi adventum, cum in Egipto regnaret Ptolemæus Philadelphus, Spiritu Sancto plenos sacra Biblia interpretatos esse*, et de leur version : *nimirum quæ instinctu quodam divinitatis elaborata bono generis humani prodierit in lucem*. D'autres écrivains du même siècle et du siècle suivant ont maintenu ce sentiment, qui n'est plus reçu aujourd'hui par personne et qui n'a jamais été dans l'Eglise qu'une opinion particulière. Le Talmud de Babylone, traité *Meghilla*, I, fol. 9 a, admet la légende des 72 cellules. Les Samaritains l'admettent aussi.